

H.E. António Guterres
Secrétaire général
Nations Unies
New York, NY 10017
USA

A Boulogne Billancourt, le 29 janvier 2020

Objet : Lettre d'adhésion au Global Compact des Nations Unies

Honorable Secrétaire général,

J'ai l'honneur de vous confirmer qu'ELLIPSE PROJECTS soutient les dix principes du Global Compact des Nations Unies concernant le respect des droits de l'Homme, des normes internationales du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

ELLIPSE PROJECTS est une société d'ingénierie et de conception et réalisation de projets d'infrastructure clé en main. Notre ambition est d'être la référence internationale en matière de grands travaux personnalisés et de prestation de services complets, dans le respect des standards de qualité et de responsabilité sociétale les plus exigeants.

C'est dans ce cadre que nous exprimons notre volonté d'intégrer les principes du Global Compact dans la stratégie de notre entreprise, sa culture, ses opérations quotidiennes, et de les faire progresser dans notre zone d'influence. Également, de participer à des projets collaboratifs faisant progresser les objectifs de développement plus larges des Nations Unies, en particulier les Objectifs de Développement Durable. ELLIPSE PROJECTS fera une déclaration publique de cet engagement à ses parties prenantes.

Nous convenons également que l'une des obligations qui conditionne notre participation au Global Compact est la publication annuelle d'une Communication sur le Progrès (COP), décrivant les efforts de notre entreprise dans l'intégration des 10 principes. Nous nous engageons donc à publier nos progrès dans un délai d'un an maximum à compter de notre date d'adhésion, et par la suite annuellement, en conformité avec les directives pour les Communications sur le progrès du Global Compact. Cette COP contiendra trois éléments :

1. Le renouvellement signé du dirigeant envers le Global Compact et ses principes (document distinct de la présente lettre)
2. Une description des actions pratiques (politiques, procédures, activités) que l'entreprise a prises ou planifiées pour intégrer les thèmes des droits de l'Homme, des normes internationales du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.
3. Une mesure des résultats des actions entreprises, ou des objectifs chiffrés.

Je vous prie d'agréer, Honorable Secrétaire général, l'assurance de ma considération distinguée.



Olivier PICARD

Président